

1. Modèle classique : Vente de mobil-home installé sur emplacement loué dans un camping ou PRL (le plus fréquent)

ACTE DE VENTE SOUS SEING PRIVÉ D’UN MOBIL-HOME

Entre les soussignés :

VENDEUR Nom : Prénom : Né(e) le
..... à Nationalité : Domicile :
..... N° téléphone : Email :

Ci-après dénommé « le Vendeur »

Et

ACQUÉREUR Nom : Prénom : Né(e) le
..... à Nationalité : Domicile :
..... N° téléphone : Email :

Ci-après dénommé « l’Acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la vente Le Vendeur cède et transfère à l’Acheteur, qui accepte, la propriété du mobil-home suivant :

- Marque et modèle :
- Année de fabrication / 1ère mise en circulation :
- Numéro de série (n° de châssis) :
- Dimensions : m x m
- Nombre de chambres :
- État actuel : très bon / bon / moyen / à rénover (rayer les mentions inutiles)
- Installé sur l’emplacement n° du camping/PRL
Adresse complète du camping :
Propriétaire/gestionnaire du terrain :

Le mobil-home est vendu dans l’état où il se trouve, avec ses équipements et accessoires suivants (liste exhaustive) :

.....

Article 2 – Prix de vente Le prix de vente est fixé à la somme de euros (€), payable comme suit :

- Acompte déjà versé : € (date :

- Solde à la signature du présent acte : € Mode de paiement du solde : Virement bancaire Chèque de banque Espèces (max 1 000 €)

Article 3 – Date de prise de possession La prise de possession et le transfert de jouissance auront lieu le au plus tard.

Article 4 – Frais Les frais du présent acte sont à la charge de l'acheteur / du vendeur / partagés par moitié (cocher).

Article 5 – Formalités administratives L'acheteur s'engage à :

- Faire établir un nouveau contrat de location de l'emplacement à son nom auprès du gestionnaire du camping/PRL dans un délai de 15 jours.
- Procéder à la modification de la carte grise du mobil-home (si < 3,5 t et si tractable).
- Souscrire une assurance responsabilité civile et mobil-home à compter de la prise de possession.

Article 6 – Clause résolutoire À défaut de paiement du solde à la date convenue, la vente sera résolue de plein droit sans formalité judiciaire, l'acompte restant acquis au vendeur à titre de clause pénale.

Fait à, le En deux exemplaires originaux.

Signature du Vendeur Signature de l'Acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

2. Modèle : Vente de mobil-home + parcelle de terrain (propriété privée (rare))

Il faut alors obligatoirement passer par un **acte notarié**. Voici le contenu minimal à faire insérer dans l'acte authentique :

- Désignation complète du mobil-home (marque, modèle, n° série, année)
- Désignation cadastrale de la parcelle (section, n°)
- Prix global (mobil-home + terrain) ou prix séparés
- Origine de propriété du terrain
- Servitudes, PLU, éventuelle autorisation d'urbanisme pour stationnement permanent, etc.

Dans ce cas, ne faites pas d'acte sous seing privé : allez directement chez le notaire.

3. Modèle ultra-simplifié (vente rapide entre particuliers avec paiement comptant)

ACTE DE VENTE DE MOBIL-HOME

Je soussigné(e) M./Mme demeurant

.....

déclare vendre ce jour à M./Mme demeurant

.....

le mobil-home n° de série installé emplacement n° au
camping pour le prix de euros, somme dont je
reconnais avoir reçu intégralement le paiement ce jour (espèces/virement).

Fait à, le Signatures :